



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Colle UV VERIFIX B 665-0

Autres désignations commerciales

BO 5209327, 20 g

BO 5209300, 100 g

BO 5209321, 250 g

BO 5209324, 1000 g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-hydroxyethyl methacrylate

Acrylic acid

tert-butyl perbenzoate

Maleic acid

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 2 de 11

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate			< 49%
	212-782-2	607-124-00-X		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			< 49%
	227-561-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, STOT SE 3, Aquatic Acute 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H335 H401 H411			
79-10-7	Acrylic acid			< 14%
	201-177-9	607-061-00-8		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, STOT SE 3, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H226 H302 H312 H332 H314 H335 H400			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate			< 3%
	210-382-2			
	Org. Perox. C, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H242 H332 H315 H317 H400 H412			
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one			< 3%
	246-386-6			
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H400 H410			
110-16-7	Maleic acid			< 3%
	203-742-5	607-095-00-3		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 3; H302 H315 H319 H317 H335 H402			
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate			< 1%
	219-785-8			
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
 Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 4 de 11

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voix respiratoires

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 5 de 11

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.
Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	2	6		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ne pas inspirer les vapeurs. À observer: Valeurs limites au poste de travail

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON
Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)
Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'éclair: 101 °C

Dangers d'explosion

Aucun(e).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 6 de 11

Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	55 mPa·s
Teneur en solvant:	0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire
Comburent, fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.
En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes
des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****ETAmél calculé**

ATE (par voie orale) 1830,2 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate					
	par voie orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>3000	Lapin		
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	par voie orale	DL50 mg/kg	4890	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		
79-10-7	Acrylic acid					
	par voie orale	DL50 mg/kg	193	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	295	Lapin		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate					
	par voie orale	DL50 mg/kg	4838	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	3817	Lapin		
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l			
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
110-16-7	Maleic acid					
	par voie orale	DL50 mg/kg	708	Rat		
	dermique	DL50 mg/kg	1560	Lapin		
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50 mg/l	>720	Rat		
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >380 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,8 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
79-10-7	Acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 222 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,04 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 95 mg/l	48 h			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,6 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 11 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,17 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 26 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
110-16-7	Maleic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 250-400 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1024 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >536 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >876 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 9 de 11

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate			
	aerob	70%	28	
	Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.			
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate			
	aerob	69%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	2-hydroxyethyl methacrylate	0,47
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	4,21
79-10-7	Acrylic acid	0,46
614-45-9	tert-butyl perbenzoate	3
110-16-7	Maleic acid	-0,79 - 0,32
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate	2,1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 10 de 11

Transport terrestre (ADR/RID)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %
0 g/l

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 06.06.2017

Code du produit: BO5209300

Page 11 de 11

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)